Image not found or type unknown

Demande de visa court séjour pour ma mère

Par **gwennstephy**, le **13/02/2017** à **10:44**

Bonjour,
Je suis camerounaise, mariée à une français depuis 5 ans, 2 enfants, propriétaires. je vis en france depuis 5 ans où je suis arrivée pour des raisons professionnelles.
Nous nous sommes vus refuser deux demandes de visas courts séjours et deux recours (car à chaque fois nous faisions recours mais simplement via des courriers qui attestaient notre bonne foi). Il nous a fallu tous ces echecs pour nous rendre compte que malgré le fait que nous sommes en règles et capables de prendre à notre charge ma mère (retraitée, veuve), eh bin... cest pas si simple que ca.
Certains me suggèrent de demander la nationalité française d'abord et ensuite de prendre un avocat qui va s'occuper de la demande de visa de ma mère, ceci afin d'eviter tout autre rejet et de confirmer notre bonne foi.
je rappelle que à chaque fois, les motifs de refus étaient d'une part pas de ressources suffisantes pour qu'elle puisse se prendre en charge (bidon parce que nous avions mentionné qu'elle était à notre charge et puis ils doivent bien savoir que c'est pas evident pour nos parents au pays) et d'autres part "elle constitue un risque d'immigration clandestine car pour eux ils ne voient pas pour qu'elle raisons elle voudrait retourner dans son pays d'origine".
Bref aujourdhui ma mère n'a jamais vu mes enfants, mon père est décédé l'an dernier sans les connaitre (de toutes les façons il ne voulais pas voyager). Pour des raisons professionnelles mais aussi de santé des enfants, je n'ai pas jusqu'ici pu retourner au pays(depuis 5 ans).
Je rappelle que pour constituer le dossier à chaque fois, l'attestation d'hébergement était faite par mon mari.
Je vous remercierai de me donner la démarche à suivre pour que je puisse faire venir ma mère ne serait ce que pour 2 semaines.
Merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés